



CAL Libre

Cfdt Crédit Agricole Languedoc

Juin / Juillet 2022, n°21

www.cfdt-ca-languedoc.fr

Dans ce numéro :

NAO à la CR 1

Salaires : Négociations nationales 2

Renégociations tarifaires aux salariés du CAL 3

Prime de transport de 200 €

Des nouvelles de notre Participation / Intéressement 4



SPECIAL NEGOTIATIONS

N.A.O. (Négociations annuelles obligatoires) à la CR



Enveloppe globale d'évolution des rémunérations individuelles à la CR.

La Direction a convoqué et réuni les organisations syndicales représentatives de la CR au cours de 4 réunions pendant lesquelles, la CFDT a pu formuler ses demandes sur l'enveloppe annuelle globale prévue pour reconnaître les évolutions de compétences des salariés.

Pour rappel, ces dernières peuvent se faire soit dans le cadre des prises de responsabilités (RCE), des expertises supplémentaires mises au service de l'équipe (RCP), des compétences individuelles mises en œuvre dans l'emploi (RCI), ou encore pour réduire les écarts de ré-

munération entre les hommes et les femmes.

L'enveloppe annuelle globale 2022 représentera 2,05% de la masse de référence conventionnelle, dont 0,05% seront affectés, à la correction des écarts de rémunération (RCE+RCI) entre hommes et femmes.

Une attention particulière sera apportée à l'attribution des RCP, avec un minimum de 80 attributaires.

Il convient d'ajouter à ce pourcentage les mesures annexes négociées qui contribuent également à l'augmentation des rémunérations :

- Augmentation du Ticket Restaurant à 9.60 € et augmentation de la participation au restaurant d'entreprise à 4.30 €

- Prime secrétaire de Caisse Locale (500 € + 200 € par CL)

- Revalorisation des indemnités kilométriques (0.57 € véhicule ordinaire et 0.61 € véhicule propre)

Si nous cumulons l'impact de l'ensemble de ces mesures, le pourcentage global d'évolution négocié, hors prime transport (voir article spécifique sur ce sujet) se situe à **2.65 %**.

A ces éléments il convient d'ajouter les résultats de la négociation nationale : 1% des RCE au 01 janvier et 2,90% des RCE/RCI/RCP au 01 juillet.

Cette négociation nous situe parmi les meilleures CR en matière d'évolution de l'enveloppe globale des rémunérations.



Cfdt: MOBILISÉS POUR LE POUVOIR D'ACHAT
#pouvoirdevivre

Salaires : Négociations nationales



Augmentation supplémentaire des RCE/RCI/RCP de 2,9% avec un minimum de 850 € annuels et un effet au 01 juillet 2022

Rappelez-vous ! Nous avons obtenu en novembre dernier de la FNCA le versement d'une prime de 800 €. Cette dernière avait pour objectif de récompenser les salariés d'une année 2021 au cru exceptionnel en terme de résultat des CR, mais aussi de compenser l'inflation en 2021 qui n'était pas encore très élevée à ce moment-là.

C'est dans ce contexte que la négociation sur les salaires de janvier 2022 s'ouvrait à la FNCA, se soldant tout de suite par un échec puisque la Délégation Patronale prit une mesure salariale unilatérale de 1% sur les RCE seulement alors que l'inflation 2022 s'établissait déjà à 2.44%. La CFDT organisation syndicale consciente des enjeux économiques, responsable et soucieuse d'obtenir régulièrement des avancées sociales pour tous, a non seulement continué le

dialogue et a participé à son enrichissement par une proposition chiffrée (1.70% tout de suite + une clause de revoyure en septembre en fonction de l'évaluation de l'inflation).

Malheureusement et malgré la volonté d'avancer de la CFDT, la FNCA n'a pas souhaité ré-ouvrir les négociations, l'inflation 2022 gonflant mois par mois alimentée par les tristes événements internationaux que vous connaissez. La Délégation Patronale faisant la sourde oreille les Organisations Syndicales à l'unisson boycottaient les séances de négociations nationales pour manifester leur mécontentement. Ainsi, plusieurs mouvements sociaux et autres perturbations étaient constatés dans différentes CR, sur des thématiques de négociations locale, de salaire et de conditions de travail.

La CFDT n'a jamais faibli dans ce bras de fer avec la FNCA pour

réclamer l'ouverture de nouvelles négociations.

Mardi 28 juin après six mois de négociations, de courriers adressés aux Directions lors des CSE, de mouvements ici et là de débrayage dans certaines CR, la FNCA reprit le chemin d'une ouverture pour tous les salariés et lors d'une séance de négociation enfin constructive nous avons obtenu la revalorisation salariale suivante:

L'augmentation supplémentaire des RCE/RCI/RCP de 2,9% avec un minimum de 850 € annuels et un effet au 01 juillet auquel se rajoute les augmentations liées aux négociations salaires locales que nous avons développées précédemment.



Grille classification 2022 - Augmentation à 2,90 % avec plancher à 850 €				
Position	Rémunération mensuelle au 01/01/22	Augmentation mensuelle	Nouvelle rémunération mensuelle au 01/07/22	Nouvelle rémunération annuelle au 01/07/22
17	5 091,25 €	147,65 €	5 238,90 €	68 105,65 €
16	4 601,44 €	133,44 €	4 734,88 €	61 553,46 €
15	4 185,16 €	121,37 €	4 306,53 €	55 984,89 €
14	3 866,77 €	112,14 €	3 978,91 €	51 725,78 €
13	3 512,33 €	101,86 €	3 614,19 €	46 984,44 €
12	3 209,44 €	93,07 €	3 302,51 €	42 932,68 €
11	2 848,56 €	82,61 €	2 931,17 €	38 105,19 €
10	2 659,08 €	77,11 €	2 736,19 €	35 570,51 €
9	2 474,78 €	71,77 €	2 546,55 €	33 105,13 €
8	2 327,59 €	67,50 €	2 395,09 €	31 136,17 €
7	2 187,43 €	65,38 €	2 252,81 €	29 286,59 €
6	2 080,22 €	65,38 €	2 145,60 €	27 892,86 €
5	1 988,18 €	65,38 €	2 053,56 €	26 696,34 €
4	1 923,94 €	65,38 €	1 989,32 €	25 861,22 €
3	1 874,49 €	65,38 €	1 939,87 €	25 218,37 €
2	1 759,95 €	65,38 €	1 825,33 €	23 729,35 €
1	1 694,44 €	65,38 €	1 759,82 €	22 929,72 €

Renégociation des conditions tarifaires aux salariés du CAL

Nous disposons d'un accord encadré par la circulaire « Veil » qui permet au maximum une réduction tarifaire n'excédant pas 30 % par rapport au tarif client.

Voici les principales avancées que nous avons obtenues cette année :

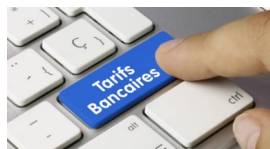
Les assurances :
des évolutions significatives sur affaires nouvelles et stocks
-25% sur l'A4 (vs -20%)
-30% sur ATM (vs -20%)
-30% sur Gar. Locative (vs -10%)

Les prêts :

Pour le stock et les nouveaux crédits résidence principale, remise totale d'IRA après 1/3 de la durée sauf en cas de rachat concurrence.

Fin de l'obligation ADE à 200% si 2 emprunteurs mais 100% toujours obligatoire à minima pour le salarié.

Intégration des Crédits Conso « Offre Verte » à l'accord avec une remise de 30% .



Evolution pour les Crédits Conso « Coup de pouce » et « Accident de la vie » des plafonds à 7 500 € (vs 5 000 €) et de la durée 60 mois (vs 36 mois).

Banque au quotidien : maintien pour chaque salarié titulaire de la rétrocession automatique de **18 commissions d'intervention par an et par compte**, dans la limite de deux comptes DAV particuliers. Au-delà, une réduction de 30% est appliquée au tarif standard.



Prime de transport de 200 €

Le pouvoir d'achat des français est à la une de tous les journaux du fait d'une période d'inflation galopante. Nous avons formulé des demandes d'indemnités mensuelles pour réduire l'impact du prix des carburants qui grève fortement notre budget lors de nos trajets domicile/travail.

Pour la CFDT, il était indispensable d'aboutir sur de bonnes négociations annuelles obligatoires (NAO- enveloppe RCE, RCI, RCP...) et d'obtenir en PLUS une mesure exceptionnelle de pouvoir d'achat.



Même si au final nous sommes loin de nos demandes mensuelles pour TOUS, **une prime de transport de 200 €** versée sous forme d'indemnités kilométriques, à utiliser avant le 31/12/2022, sera accordé aux salariés remplissant les conditions suivantes :

Être domicilié à plus de 10 km du lieu de travail,

Ne pas être titulaire d'un abonnement transport bénéficiant de la prise en charge à 50% par l'employeur.

Une ligne spécifique sera ouverte dans Expensia afin de permettre aux personnes éligibles de soumettre des notes de frais pour leur trajet domicile/travail dans la limite de cette enveloppe.

Cette prime fera partie du forfait mobilité négocié récemment par la CFDT.



Une prime de transport de 200 € versée sous forme d'indemnités kilométriques, à utiliser avant le 31/12/ 22, sera accordée aux salariés



www.cfdt-ca-languedoc.fr

cfdt.calanguedoc@orange.fr



Des nouvelles de notre Participation /Intéressement

Notre accord d'Intéressement/Participation était arrivé à échéance (3 ans) et un nouvel accord devait être négocié entre la Direction et les Organisations Syndicales avant le 30 juin 2022 pour les exercices 2022 à 2024.

Pour mémoire, les accords précédents avec un taux de redistribution vers les salariés de 15% du Résultat Net de notre entreprise nous positionnent parmi les meilleurs si ce n'est le meilleur des accords existants dans les Caisses Régionales de Crédit Agricole.



L'intéressement et les 35 h en Languedoc sont vraiment au cœur de notre pacte social, ces accords sont le moteur de l'intérêt pour travailler au CA Languedoc.

Il fallait donc sécuriser ce taux de distribution de 15%, ce que nous avons fait et signé.



Depuis le transfert d'une partie de l'Intéressement sur la rémunération fixe (accord national sur la Rétribution Globale) une somme de 1.6 M€ est retenue sur l'enveloppe Participation/Intéressement car elle est versée dans le salaire de base de chaque salarié.

Nous avons obtenu la réduction de 200.000 € de cette réfaction dès cette année, et un total de 900.000 € sur la période de l'accord (3 ans) qui seront redistribués à l'ensemble des salariés. Par ailleurs nous avons négocié une augmentation du plancher minimum

des salaires servant de base au calcul de l'enveloppe de 26 500 à 27 500 € ce qui permettra de donner un coup de pouce aux salaires les plus bas ainsi qu'aux nouveaux embauchés.



La CFDT est fière de vous annoncer notre signature de cet accord qui sera une fois de plus au top des accords d'Intéressement/Participation.



Vos élus et représentants syndicaux CFDT

Lionel VOISIN	Calvisson / Caveirac	Véronique JOURDAN	Gestion Crédit / NI
Angèle MARTIN	Gestion Crédit Nîmes	Abderazek GHENAM	Pole Santé / NI
Nicolas LION	Prom. Immo. 34 / OD	Elisabeth MERLE	Moyens Gén. / MA
Jean-Luc BANIOL	CSE Maurin & Nîmes	Eric JONAS	Nîmes Arènes
Agnès TRAZIC	CCM Banq. Assur.	Séverine SOLER	Habitat Conseil Nîmes
David GIMENO	Midd. Off. Ass. / MA	J-Christophe DELPUECH	Mende Roussel
Céline COLENCON	La Grand Combe	Fanny LOSAY	Epargne et Titres / MA
Pascal FESQUET	Alès Centre	J-Christophe JOUVET	Bagnols Ladoit
Anne VANEL-CHABRIER	Acc. Coups Durs / MA	Mireille LOCATELLI	Uzès P. des Charrettes
Jérôme VIGNES	Alès Centre	Philippe PERRIER	Roquemaure
Isabelle TROCELLIER	Le Malzieu	Jamila HAMMADI	MTP Préfecture
Isabelle JULIAN	Uzès Centre	Benoit FARGNIER	Villeneuve Les Avignon
Philippe AUTHIER C.	MTP Triangle	Richard ANDRE	Successions Maurin

